



Campagne de contrôle 2014 relatif aux teneurs en résidus de pesticides dans les produits d'origine végétale (fruits, légumes, céréales, préparations pour nourrissons et préparations de suite) et produits d'origine animale (foie - bovin, porc et mouton)

Résumé

Concernant la campagne de contrôle pesticides de 2014, 3 échantillons ont été détectés non conformes.

Un échantillon de thé était non conforme à l'importation (CE n°882/2004) en acetamiprid et a fait l'objet d'un retrait.

Un échantillon de haricots était non-conforme en diméthoates (somme). Le produit a fait l'objet d'un rappel et d'une note informative pour le consommateur.

Un échantillon de pois en cosse était non conforme à l'importation (CE n°669/2009) en diméthoate (somme) et a fait l'objet d'une alerte rapide avec destruction du produit.

Un échantillon biologique présentait une contamination en l'insecticide pirimiphos-méthyl ; il est donc non-conforme à la dénomination bio en raison de la présence de ce pesticide. Le produit a fait l'objet d'un avertissement et d'une demande de mise en conformité. La présence de ce pesticide ne présentait pas une non-conformité pour des cultures conventionnelles.

Sur la campagne de 2014, la présence de pesticides a été constatée sur 41% des échantillons prélevés dans le cadre de la surveillance et des mesures coercitives. Les catégories les plus touchées (en tenant compte du nombre d'échantillons prélevés par catégorie (tout en notant que seuls les échantillons présentant au moins 2 résidus ont été considérés et que les catégories avec un seul échantillon prélevé n'ont pas été pris en compte), sont les raisins de cuve (90%), les fraises (86%), les oranges (77%), les pommes (75%) et les poires (73%). Les raisins de cuves et les pommes étant les catégories ayant en moyenne 3-4 pesticides par produit suivi des poires et oranges à 3 pesticides par produit en moyenne.

Service de la sécurité alimentaire		3 rue des Primeurs L-2361 Strassen	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	DZ/FC/PH	12/11/2014	Page 1/22



Table des matières

1. Champ d'application.....	3
2. Réglementation.....	3
3. Les produits phytosanitaires et leur classification	3
4. La méthode.....	4
5. Les résultats.....	4
5.1. Subdivision de l'échantillonnage	4
5.3 Fréquence des résidus de pesticides détectés.....	7
5.4. Résumé des résultats du plan de surveillance:	10
6. Conclusions	12
7. Références.....	12
8. Annexe: Résultats des analyses en détails: (seul les échantillons présentant plus que 1 résidu pesticide sont tenus en compte).....	13



1. Champ d'application

La présente campagne a été effectuée par des agents du service de la sécurité alimentaire de la Direction de la santé pour les produits d'origine végétale, et par des agents de l'administration des services vétérinaires pour les produits d'origine animale, dans le courant de l'année 2014.

L'objectif de cette campagne était de contrôler la conformité des teneurs en résidus de pesticides dans des produits mis sur le marché luxembourgeois. Dans ce cadre, des fruits, des légumes, des céréales, des préparations pour nourrissons / préparations de suite et du foie (bovine, porc, mouton) ont été analysés.

2. Réglementation

Le règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil concernant les résidus de pesticides s'applique comme règlement cadre au niveau de la communauté européenne.

La base de données avec les limites par résidus de pesticides est accessible sur: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Pour l'année 2014, nous avons suivi d'une part le règlement (CE) n° 788/2012 du 31 août 2012, reprenant un programme coordonné pour l'ensemble des états membres et d'autre part, nous avons effectué un plan national de contrôle spécifique pour le Luxembourg. Le choix des matrices dans le programme national est basé sur une évaluation de risque, se basant sur les résultats d'analyses des années précédentes, des données du système d'alerte rapide (RASFF), des données toxicologiques des résidus de pesticides ainsi que la production nationale et les données de consommation.

Pour plus d'informations concernant les résidus de pesticides, le site internet suivant peut être consulté :

http://ec.europa.eu/food/plant/protection/pesticides/index_fr.htm

3. Les produits phytosanitaires et leur classification

Les insectes et autres nuisibles ainsi que les maladies peuvent fortement diminuer le rendement des cultures agricoles et horticoles. Par ailleurs, certains phytopathogènes peuvent, lorsqu'ils infectent les cultures, former des toxines puissantes (par exemple les mycotoxines) nuisibles à l'homme lors de l'ingestion des denrées alimentaires contaminées par ces toxines. Des produits phytosanitaires sont donc employés pour protéger les cultures avant et après la récolte. Dans certains cas, ces produits agissent en trompant les insectes ou en rendant les cultures moins attirantes pour les nuisibles. Mais la plupart du temps, on utilise des produits chimiques pour détruire les insectes nuisibles, les mauvaises herbes ou les moisissures.

Service de la sécurité alimentaire		3 rue des Primeurs L-2361 Strassen	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	DZ/FC/PH	12/11/2014	Page 3/22



Un pesticide est une substance chimique pure douée de propriétés létales vis-à-vis de certains individus nuisibles pouvant être à l'origine de maladies des plantes, de ravages sur les cultures ou vecteurs de maladies humaines. On distingue plusieurs classes, découlant de l'action observée (**Tableau 1**):

Classe de pesticide	Organisme ciblé
Herbicides	Adventices, mauvaises herbes
Fongicides	Champignons inférieurs (mycomycètes)
Insecticides	Insectes (larve, adulte ou imago, nymphes)
Acaricides	Acaréens (larve, adulte ou imago, nymphes)
Nématicides	Nématoles (larve, adulte ou imago, nymphes)
Hélices	Limaces et escargots
Rodenticides	Rongeurs (rats, souris et apparentés)

Tableau 1. Classification des produits phytosanitaires

4. La méthode

L'échantillonnage s'est effectué conformément à la directive CE n° 2002/63 du 11 juillet 2002 transposée en droit luxembourgeois par le règlement grand-ducal du 14 avril 2003.

Pour les échantillons prélevés dans le cadre du programme national ainsi que du programme coordonné (règlement CE n° 788/2012), ils ont été analysés par le Laboratoire Fytolab (BE), accrédité ISO 17025.

Les analyses sur les dithiocarbamates étaient effectuées par le laboratoire National de Santé, contrôle des denrées alimentaires suivant la méthode d'analyse par chromatographie gazeuse DFG-S19 modifié §64 LFGB 00.00-34.

Pour les échantillons de foie (bovine, porc, mouton), c'est le laboratoire du centre d'économie rurale en Belgique, accrédité ISO 17025, qui a effectué les analyses.

5. Les résultats

5.1. Subdivision de l'échantillonnage

L'échantillonnage effectué dans le cadre du règlement CE n° 788/2012 (programme coordonné) reprenait 192 échantillons répartis suivant les matrices suivantes: Haricots non-écossés (16), carottes (15), concombres (22), oranges (22), poires (15), pommes de terre (27), riz (15), épinard (19), farine de froment (16), préparations nourrissons et préparations de suite (10) et produits d'origine animale (15).

La campagne nationale de contrôle des résidus de pesticides reprenait 132 échantillons répartis suivant les matrices suivantes :

Service de la sécurité alimentaire		3 rue des Primeurs L-2361 Strassen	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	DZ/FC/PH	12/11/2014	Page 4/22



Fruits et agrumes (23 : pomme, banane, raisins de cuve, pamplemousse, papaye, ananas, citron, limette, autres agrumes), légumes et herbes fraîches (65: basilic, persil, chou pommé, poireau, laitue, roquette, radis) et autres produits de plantes (44 : cacahuètes, thé, graines, olives pour la production d'huile).

30 échantillons ont été prélevés dans le cadre de l'importation et de mesures coercitives.

Pour l'échantillonnage du programme coordonné et du programme national, la production nationale a été prise en compte ainsi que les denrées alimentaires en provenance d'autres états membres de l'UE et des pays tiers. Dans le cadre du programme de surveillance, 45% des échantillons étaient d'origine domestique, 30 % d'autres états membres de l'UE et 15% des pays tiers. Les 10% restant étaient d'origine inconnue. L'échantillonnage a été réalisé surtout au niveau des grossistes mais aussi au niveau des points de vente. Le choix des matrices s'est basé surtout sur les produits frais afin de garantir un contrôle au début de la chaîne alimentaire. L'ensemble des échantillons se compose comme suit (avec indication de l'origine) :

	Composition échantillonnage	Origine
Produits d'origine animale	4.6 %	100 % origine du Luxembourg
Produits bébé	3.1 %	40 % d'origine d'Etats membres de l'UE
Céréales	9.6 %	25.8 % d'origine du Luxembourg 48.4 % d'origine d'autres Etats membres de l'UE 9.7 % d'origine de pays tiers
Fruits	18.5 %	33.3 % d'origine du Luxembourg 30 % d'origine d'autres états membres de l'UE 36.7 % d'origine de pays tiers
<i>Pommes</i>		100 % d'origine du Luxembourg
<i>Raisins de cuve</i>		100 % d'origine du Luxembourg
Légumes	50.6 %	58.5 % d'origine du Luxembourg 36.6 % d'origine d'autres états membres de l'UE 4.9 % d'origine de pays tiers
<i>Laitue</i>		53.8 % d'origine du Luxembourg
<i>Poireau</i>		100 % d'origine du Luxembourg
<i>Chou pommé</i>		100 % d'origine du Luxembourg
<i>Pomme de terre</i>		100 % d'origine du Luxembourg
<i>Persil</i>		100 % d'origine du Luxembourg



Autres produits d'origine végétale	13.6 %	13.6 % d'origine du Luxembourg 6.8 % d'origine d'autres états membres de l'UE 36.4 % d'origine de pays tiers
---	--------	--

Sur l'ensemble des prélèvements (dans le cadre de la surveillance), 21 % des produits analysés provenaient d'une culture biologique et 79 % des produits analysés d'une culture conventionnelle.

5.2. Résidus de pesticides détectés

Dans le cadre de la **surveillance** et sur base des échantillons provenant de cultures **conventionnelles**, 52.2 % des échantillons étaient exempts de résidus, 45.5 % des échantillons avaient des résidus mais conforme à la LMR (limite maximale de résidu) et 1.5 % des échantillons étaient au-dessus de la LMR mais conforme en tenant compte de l'incertitude analytique (thé US en acetamiprid et en anthraquinone, thé US en anthraquinone, carottes LU en mandipropamid et raisins de cuve LU en MCPA).

2 échantillons (0.8 %) étaient non-conforme:

Echantillon	Provenance	Valeurs supérieures à la LMR
Haricots non-écossés	Maroc	Dimethoate (somme)
Thé	Etats-Unis	Acetamiprid

Tous les échantillons en provenance du Luxembourg étaient conformes.

Concernant les échantillons provenant d'une culture biologique, 95.7 % des échantillons étaient exempts de résidus et 4.3 % des échantillons présentaient des résidus entre la limite de détection et la limite maximale de résidus.

Dans un échantillon, des résidus de pesticides non-autorisés ont été détectés: du pirimiphos-méthyl dans de la farine de blé (UE).

Il faut noter cependant que ces échantillons sont conformes selon le règlement CE n° 396/2005 car ils ne dépassaient la LMR des cultures conventionnelles. Ils ne sont pas conformes selon le règlement EC n° 889/2008 relatif à la production et l'étiquetage de produits biologiques.

Sur les 30 échantillons analysés dans le cadre des **mesures coercitives**, seul un échantillon était non conforme au règlement CE n°396/2005. Il s'agit de pois en cosse en provenance du Kenya (valeurs supérieures à la LMR pour le dimethoate).



5.3 Fréquence des résidus de pesticides détectés

Concernant le **programme coordonné**, le nombre de pesticides recherchés par matrice était réparti comme suit :

- * 467 pesticides pour les produits bébé
- * 460 - 466 pesticides pour les céréales, fruits et légumes
- * 58 pesticides pour les produits d'origine animale

Pour les échantillons du **programme national**, entre 427-458 pesticides ont été analysés sur les fruits, 428 pesticides ont été analysés pour les herbes fraîches et 117 pesticides pour les huiles en provenance du Luxembourg. Au niveau de l'importation, 427 pesticides ont été analysés.

Dans le cadre de notre programme d'échantillonnage, les produits de culture conventionnelle présentant le plus de résidus de **pesticides cumulés** tout en restant conformes à la réglementation étaient les thés, suivis des oranges, poires et raisins de cuve, comme illustré dans la figure 1a. La **moyenne des résidus de pesticides détectés** par échantillon et par matrice (figure 1b), indique la catégorie de pommes et raisins de cuve avec 3,5 résidus de pesticides différents détectés en moyenne par échantillon, suivi de la catégorie oranges et poires avec 3 résidus de pesticides en moyenne, les thés avec 2,5 résidus de pesticides en moyenne, suivi des pois écosés et des ananas avec 2 résidus de pesticides différents détectés en moyenne par échantillon .

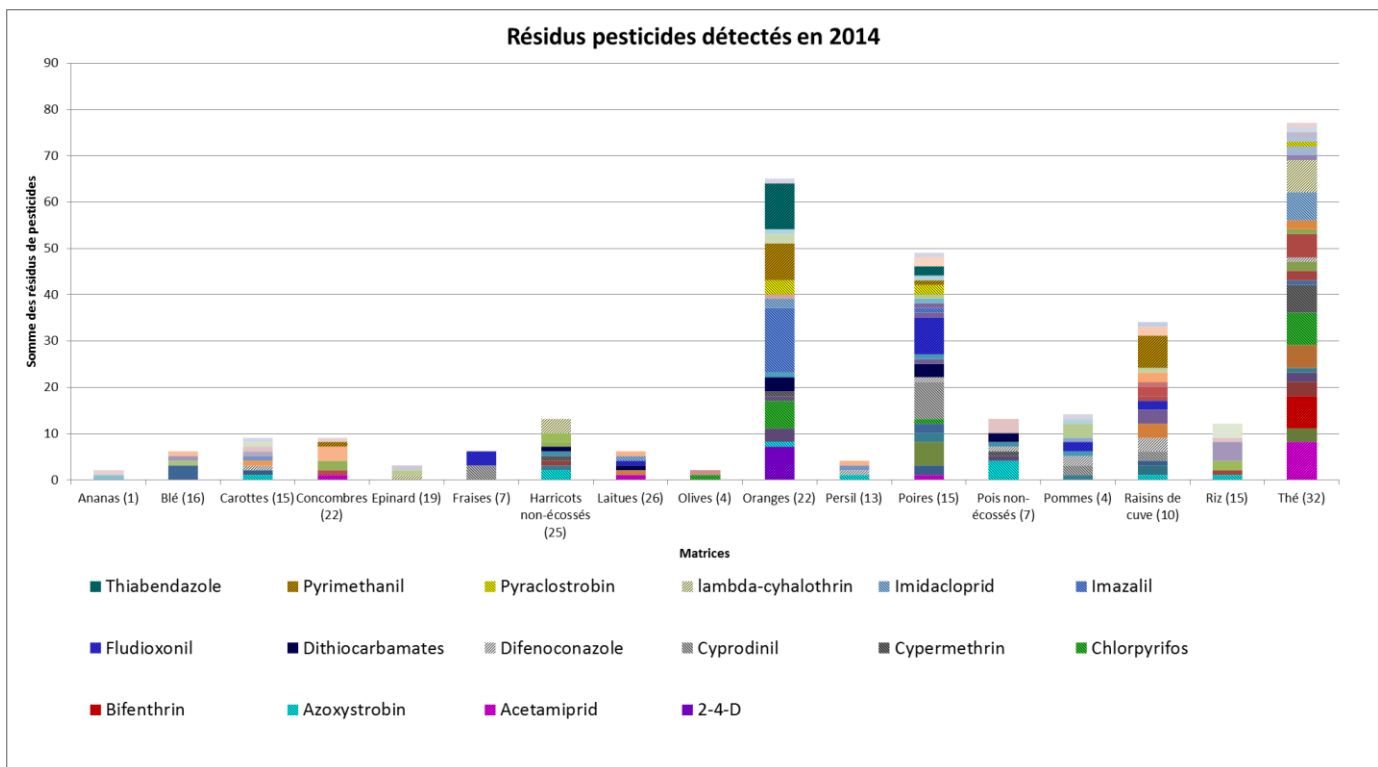


Figure 1 a). Somme des pesticides détectés pour chaque matrice dans le plan coordonné de l'UE

Service de la sécurité alimentaire		3 rue des Primeurs L-2361 Strassen		(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	DZ/FC/PH		12/11/2014	Page 7/22

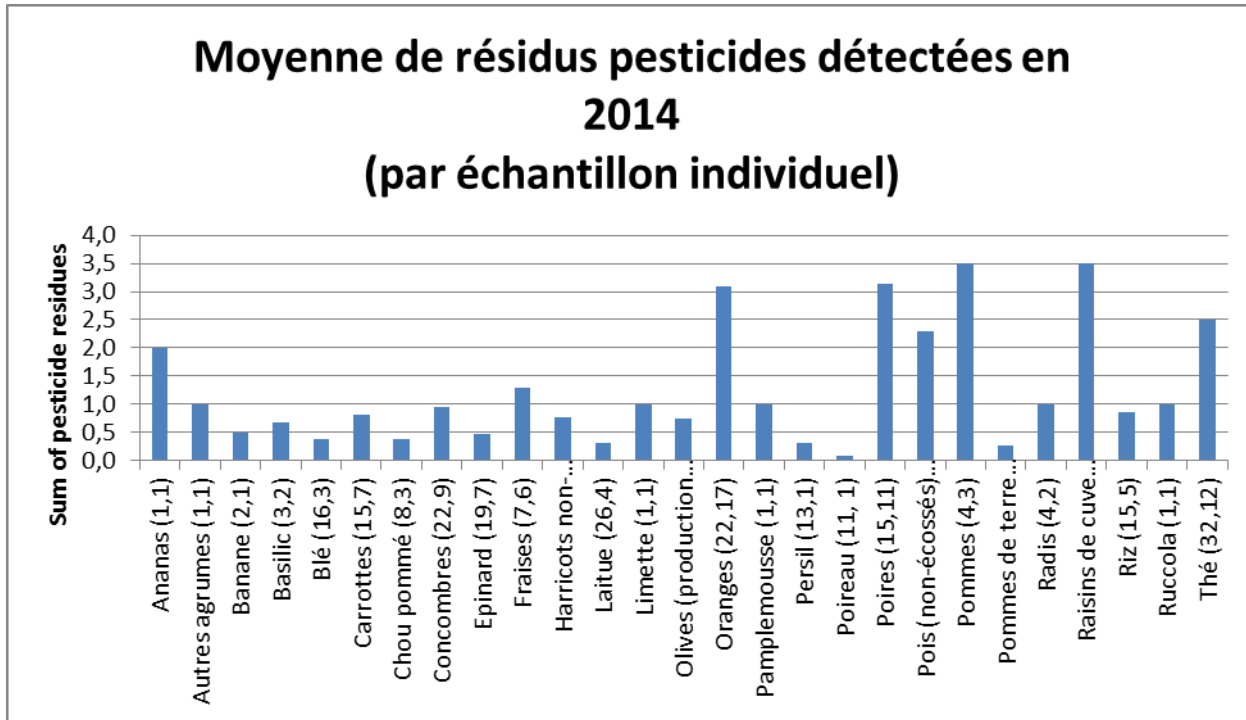


Figure 1 b). Moyenne (par échantillon individuel) du nombre de pesticides détectés par matrice

La **fréquence de détection** des pesticides dans les groupes céréales, fruits et légumes est illustrée dans la figure 2 ci-dessous (% des échantillons présentant des pesticides) :

Matrice	Pesticide	% d'échantillons
Céréales	Chloromequat	27
	Pirimiphos-methyl	26
	Tricyclazole	10
Fruits	2,4 D	13
	Captan	16
	Chloromequat	13
	Chlorpyrifos	13
	Cyprodinil	24
	Difenoconazole	10
	Dithiocarbamates	15
	Fludioxonil	24
	Imazalil	30
	Pyrimethanil	25
	Thiabendazole	21



Matrice	Pesticide	% d'échantillons
Légumes	Azoxystrobin	10
	Dithiocarbamates	11
Infusions	Acetamiprid	28
	Anthraquinone	16
	Bifenthrin	24
	Buprofezin	10
	Chlorfenapyr	17
	Chlorpyrifos	28
	Cypermethrin	21
	Dicofol	11
	Endosulfan	26
	Imidacloprid	20
	Lambda-cyhalothrin	24

Figure 2. Pesticides les plus souvent détectés dans les fruits, légumes et céréales

Sur la campagne de 2014, la présence de pesticides a été constatée sur 41% des échantillons prélevés en tenant compte des données de surveillance, de l'importation et des mesures de coercition. Les catégories les plus contaminées (en tenant compte du nombre d'échantillons prélevés par catégorie, tout en notant que seul les échantillons présentant au moins 2 résidus et 2 échantillons ont été considérés) sont les raisins de cuve (90%), les fraises (86%), les oranges (77%), les pommes (75%) et les poires (73%). Les raisins de cuve et les pommes étant les catégories ayant en moyenne 3,5 résidus de pesticides par produit suivi des poires et oranges à 3 pesticides par produit en moyenne.



5.4. Résumé des résultats du plan de surveillance:

Matrix	Total samples	Organic samples	< LOQ	LOQ>Residue< MRL	Result >MRL but compliant considering uncertainty	Result non-compliant	raw	processed	domestic	EEA	Third countries	Origin not known
Animal products	15	0	15	0	0	0	15	0	15	0	0	0
Bovine liver	7	0	7	0	0	0	7	0	7	0	0	0
Sheep liver	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Swine liver	7	0	7	0	0	0	7	0	7	0	0	0
Baby food	10	4	10	0	0	0	0	10	0	4	0	6
Follow-on formulae	5	1	5	0	0	0	0	5	0	2	0	3
Infant formulae	5	3	5	0	0	0	0	5	0	2	0	3
Fruits	60	7	15	44	1	0	60	0	20	18	22	0
Apples	4	0	1	3	0	0	4	0	4	0	0	0
Oranges	22	3	5	17	0	0	22	0	0	9	13	0
Pears	15	3	4	11	0	0	15	0	6	6	3	0
Wine grapes	10	0	1	8	1	0	10	0	10	0	0	0
Other	9	1	4	5	0	0	9	0	0	3	6	0



Direction de la santé

Matrix	Total samples	Organic samples	< LOQ	LOQ>Residue< MRL	Result >MRL but compliant considering uncertainty	Result non-compliant	raw	processed	domestic	EEA	Third countries	Origin not known
Vegetables	164	44	115	47	1	1	164	0	96	60	8	0
Beans (with pods)	16	5	9	6	0	1	16	0	5	3	8	0
Carrots	15	6	8	6	1	0	15	0	6	9	0	0
Head cabbage	8	3	5	3	0	0	8	0	8	0	0	0
Leek	11	5	10	1	0	0	11	0	11	0	0	0
Lettuce	26	10	22	4	0	0	26	0	14	12	0	0
Parsley	13	7	12	1	0	0	13	0	13	0	0	0
Potatoes	27	1	20	7	0	0	27	0	27	0	0	0
Spinach	19	1	12	7	0	0	19	0	2	17	0	0
Other	29	6	4	25	0	0	7	22	10	19	0	0
Cereals	31	12	16	15	0	0	14	17	8	15	3	5
Other plant products	44	2	28	13	2	1	31	13	6	3	16	19
Tea	31	0	17	11	2	1	31	0	0	0	16	15
Total	324	69	199	119	4	2	284	40	145	100	49	30
TOTAL (%)	100	21	61	37	1,2	0,6	88	12	45	31	15	9

MRL : Limite maximale autorisée en un résidu de pesticide

(1) Le terme >MRL but compliant considering uncertainty est repris lorsque le résultat brut en résidu de pesticide dépasse la limite maximale pour ce résidu (MRL) mais reste conforme car on tient compte de l'incertitude analytique de 50%.

Service de la sécurité alimentaire		3 rue des Primeurs L-2361 Strassen		☎ (352) 2477 5620 ☎ (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu	
Campagne de contrôle	DZ/FC/PH		12/11/2014	Page 11/22	



6. Conclusions

La campagne de contrôle effectuée par les autorités luxembourgeoises en 2014 n'a pas révélé de problème majeur sur les teneurs en résidus de pesticides sur les denrées alimentaires.

Toutes les non-conformités relevées sur les produits ont été suivies d'actions de la part du Service de la sécurité alimentaire et dans le cas des produits indigènes d'un suivi par l'administration des services techniques de l'agriculture avec si nécessaire des conséquences administratives.

Trois échantillons étaient non conformes aux LMR fixées dans le règlement (CE) n° 396/2005.

Un de ces échantillons (pois en cosse) a été analysé lors du **contrôle à l'importation**, ce qui représente 3.3 % des échantillons analysés dans ce cadre. Le lot n'a pas été mis sur le marché et a été détruit.

En ce qui concerne le **programme de surveillance**, tous les échantillons d'origine domestique et d'autres états membres de l'Union Européenne étaient conformes. Deux échantillons en provenance d'un pays-tiers étaient non-conformes. Il s'agit d'un échantillon de thé (infusion) ; 4 résidus de pesticides avec une valeur supérieure à la LMR ont été détectés (dont 3 résidus conformes à la LMR en tenant compte de l'incertitude analytique). L'autre non-conformité provient d'un échantillon de haricots non écossés, avec le dépassement de la LMR pour un résidu.

Un rappel avec alerte envoyé au système RASFF de la commission européenne a été appliqué dans les deux cas.

A noter que 1 échantillon biologique présentait une contamination en pesticides et a fait l'objet d'un avertissement et d'une demande de mise en conformité. La présence de ces pesticides ne présentait pas une non-conformité pour des cultures conventionnelles.

Vu la possibilité de la présence d'un nombre élevé de résidus de pesticides sur certains produits, nous conseillons au consommateur de toujours bien rincer à l'eau les fruits et légumes issus de la culture conventionnelle avant consommation.

Les campagnes de contrôle sur les raisins et farines produits au Luxembourg sont maintenues pour 2015.

7. Références

1. Le site de la commission européenne:
http://ec.europa.eu/food/plant/protection/pesticides/index_fr.htm
2. Sécurité alimentaire du consommateur, M. et N. Moll, 2002, éd Tec&Doc.
3. Le site de l'OSQCA:
http://www.securite-alimentaire.public.lu/organisme/pcnp/sc/cs9_prod_phyto/index.html

Service de la sécurité alimentaire		3 rue des Primeurs L-2361 Strassen	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	DZ/FC/PH	12/11/2014	Page 12/22



8. Annexe: Résultats des analyses en détails: (seul les échantillons présentant plus que 1 résidu pesticide sont pris en compte)

(pour les catégories, le premier nombre correspond au nombre d'échantillons présentant plus que 1 pesticide et le deuxième représente le nombre total d'échantillons analysés)

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Ananas (1,1)	Prochloraz	0.43	5	C	
	Triadimefon	0.96	3	C	

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Blé (3,16)	Chloromequat	0.019	2	C	
		0.063		C	
		0.12		C	
	Mepiquat	0.026	3	C	
	Pirimiphos-methyl	0.25	5	C	
	Pyrethrins	0.011	3	C	

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Carottes (7,15)	Azoxystrobin	0.066	1	C	
	Boscalid	0.021	2	C	
	Difenoconazole	0.025	0.4	C	
	Linuron	0.022	0.2	C	
	Mandipropamid	0.011	0.01	C*	
	Prosulfocarb	0.093	1	C	
	Tebuconazole	0.022	0.4	C	
	Tefluthrin	0.035	0.05	C	
	Thiametoxam	0.016	0.3	C	

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Concombres (9,22)	Cymoxanil	0.011	0.5	C	
	Fluopicolide	0.09	0.5	C	
	Metrafenone	0.074	0.15	C	
	Propamocarb	0.016	5	C	
		0.62		C	
	Pymetrozine	0.019	1	C	
	Pyrimethanil	0.011	0.7	C	
	Teflubenzuron	0.014	0.5	C	



Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Epinards (7,19)	Lambda-cyhalothrin	0.016	0.5	C	
	Pirimicarb	0.055	2	C	
	Terbuthylazine	0.019	0.05	C	

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Fraises (6,7)	Cyprodinil	0.012	5	C	
		0.072		C	
		0.075		C	
	Fludioxonil	0.022	3 / 4 (*)	C	
		0.034		C	
		0.041		C	

(*) MRL = 4 mg/kg à partir du 19/08/2014

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Haricots non-écosés (11,25)	Azoxystrobin	0.011	3	C	
		0.096		C	
	Chlorantraniliprole	0.013	0.5	C	
	Chlorothalonil	0.015	5	C	
	Cypermethrin	0.016	0.7	C	
	Dimethoate	0.39	0.02	NC	Destruction
	Dithiocarbamates	0.018	1	C	
	Fluopyram	0.024	0.9	C	
	Iprodione	0.058	5	C	
		0.035		C	
	Lambda-cyhalothrin	0.042	0.2	C	
		0.018		C	
0.046		C			

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Laitues (4,26)	Cymoxanil	0.011	0.2	C	
	Dithiocarbamates	1.8	5	C	
	Fluopicolide	0.09	9	C	
	Metrafenone	0.074	0.05	C	
	Propamocarb	0.05	50 / 40 (*)	C	
	Pymetrozine	0.019	2 / 3 (**)	C	
	Pyrimethanil	0.011	20	C	
	Teflubenzuron	0.014	0.05	C	

(*) MRL = 40 mg/kg à partir du 11/10/2014. (**) MRL = 3 mg/kg à partir du 13/11/2014



Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Olives pour production d'huile(2,4)	Chlorpyrifos-methyl	0.019	0.05	C	
	Phosmet	0.028	3	C	

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Oranges (17,22)	2,4-D	0.015	1	C	
		0.016		C	
		0.05		C	
		0.055		C	
		0.056		C	
		0.074		C	
		0.21		C	
	Azoxystrobin	0.15	15	C	
	Carbendazim and benomyl	0.013	0.2	C	
		0.021		C	
		0.048		C	
	Chlorpyrifos	0.035	0.3	C	
		0.048		C	
		0.051		C	
		0.06		C	
		0.068		C	
		0.087		C	
	Chlorpyrifos-methyl	0.015	0.5	C	
	Cypermethrin	0.018	2	C	
	Dithiocarbamates	0.02	5	C	
	Dithiocarbamates	0.1		C	
	Dithiocarbamates	0.12		C	
	Hexythiazox	0.012	1	C	
	Imazalil	0.47	5	C	
		0.66		C	
		0.68		C	
		0.98		C	
0.99		C			
1.2		C			
1.4		C			
1.5		C			
1.6		C			



		3		C		
		3.2		C		
		3.3		C		
		3.5		C		
		4.1		C		
		Imidacloprid	0.011	1	C	
			0.015		C	
			0.015		C	
		Propiconazole	0.92	6	C	
		Pyraclostrobin	0.017	2	C	
			0.018		C	
			0.019		C	
		Pyrimethanil	0.019	10 / 8 (*)	C	
			0.02		C	
			0.37		C	
			0.87		C	
			2.3		C	
			2.5		C	
			3.1		c	
			4.1		C	
		Pyriproxyfen	0.011	0.6	C	
			0.011		C	
			0.013		C	
		Spirotetramat	0.039	1	C	
		Thiabendazole	0.018	5	C	
			0.056		C	
			0.074		C	
			0.1		C	
	0.26		C			
	0.34		C			
	0.42		C			
	1.16		C			
	1.4		C			
	1.7		C			
	Trifloxystrobin	0.012	0.3	C		

(*) MRL = 8 mg/kg from 25/08/2014



Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Persil (1,13)	Azoxystrobin	0.15	70	C	
	Difenoconazole	1.3	10	C	
	Mandipropamid	0.016	10	C	
	Propamocarb	0.038	30	C	

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Paires (11,15)	Acetamiprid	0.022	0.8	C	
	Boscalid	0.06	2	C	
		0.087		C	
	Captan	0.01	3	C	
		0.01		C	
		0.013		C	
		0.017		C	
		0.085		C	
	Chlorantraniliprole	0.016	0.5	C	
		0.036		C	
	Chlormequat	0.037	0.1	C	
		0.039		C	
	Chlorpyrifos	0.092	0.5	C	
	Cyprodinil	0.011	1	C	
		0.045		C	
		0.053		C	
		0.081		C	
		0.1		C	
		0.13		C	
		0.13		C	
		0.23		C	
	Difenoconazole	0.017	0.5	C	
	Dithiocarbamates	0.061	5	C	
		0.09		C	
		0.13		C	
	Fenhexamid	0.034	0.05	C	
	Fenoxycarb	0.015	1	C	
Fludioxonil	0.012	5	C		
	0.02		C		
	0.021		C		
	0.029		C		
	0.035		C		



		0.051		C	
		0.059		C	
		0.06		C	
	Folpet	0.21	3	C	
	Imazalil	0.47	2	C	
	Kresoxim-methyl	0.012	0.2	C	
	Methoxyfenozone	0.028	2	C	
	Pirimicarb	0.011	2	C	
	Pyraclostrobin	0.035	0.5	C	
		0.039		C	
	Pyrimethanil	0.014	5 / 7 (*)	C	
	Spirotetramat	0.013	1	C	
	Thiabendazole	0.3	5	C	
		1.5		C	
	Thiacloprid	0.027	0.3	C	
		0.036		C	
	Trifloxystrobin	0.03	0.5	C	

(*) MRL = 7 à partir du 25/08/2014

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Pois non-écossés (7,7)	Azoxystrobin	0.012	3	C	
		0.013		C	
		0.017		C	
		0.024		C	
	Carbendazim and benomyl	0.028	0.2	C	
	Cypermethrin	0.014	0.7	C	
	Difenoconazole	0.012	1	C	
	Dimethoate	0.066	0.02	NC	Alerte
	Dithiocarbamates	0.065	1	c	
		0.14		C	
	Tebuconazole	0.036	2	C	
		0.085		C	
		0.13		C	

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Pommes (3,4)	Chlorantranilprole	0.045	0.5	C	
	Cyprodinil	0.12	1	C	



		0.68		C	
Difenoconazole		0.01	0.5	C	
		0.082		C	
Fenoxycarb		0.012	1	C	
Fludioxonil		0.072	5	C	
		0.44		C	
Myclobutanil		0.056	0.5	C	
Pirimicarb		0.035	2	C	
		0.062		C	
		0.11		C	
Spirotetramat		0.023	1	C	
Trifloxystrobin		0.025	0.5	C	

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Raisins de cuve (9,10)	Azoxystrobin	0.025	2	C	
	Benthiavalicarb	0.018	0.2	C	
		0.029		C	
	Boscalid	0.67	5	C	
	Cyprodinil	0.09	5	C	
		0.56		C	
	Difenoconazole	0.02	0.5	C	
		0.028		C	
		0.049		C	
	Dimethomorph	0.016	3	C	
		0.1		C	
		0.11		C	
	Fenhexamid	0.12	5	C	
		0.18		C	
		0.32		C	
	Fludioxonil	0.011	4	C	
		0.062		C	
Fluopicolid	0.12	2	C		
Indoxacarb	0.016	2	C		
	0.028		C		
MCPA	0.1	0.05	C*		
Metrafenone	0.035	5	C		
	0.054		C		
Proquinazid	0.035	0.5	C		



	Pyrimethanil	0.012	5	C	
		0.029		C	
		0.097		C	
		0.39		C	
		0.44		C	
		0.63		C	
		0.76		C	
	Spiroxamine	0.011	1	C	
		0.017		C	
	Tebufenpyrad	0.14	0.5	C	

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Riz (5,15)	Azoxystrobin	0.01	5	C	
	Deltamethrin	0.13	2	C	
	Iprodione	0.017	3	C	
		0.021		C	
	Pirimiphos-methyl	0.012	5	C	
		0.62		C	
		0.62		C	
		0.85		C	
	Tebuconazole	0.013	2 / 1 (*)	C	
	Tricyclazole	0.054	1	C	
0.082		C			
0.12		C			

(*) MRL = 1 mg/kg à partir du 14/08/2014

Catégorie	Pesticides	Teneur (mg/kg)	MRL (mg/kg)	C/NC	Action
Thé (12,32)	Acetamiprid	0.013	0.05	C	
		0.018		C	
		0.024		C	
		0.035		C	
		0.044		C	
		0.06		C	
		0.071		C*	
		0.23		NC	Alerte
		Anthraquinone		0.013	0.01
	0.016		C*		
	0.017		C*		



	Bifenthrin	0.058	5	C	
		0.06		C	
		0.096		C	
		0.15		C	
		0.24		C	
		0.3		C	
		0.49		C	
	Buprofezin	0.012	0.05	C	
		0.015		C	
		0.032		C	
	Carbendazim and benomyl	0.021	0.1	C	
		0.027		C	
	Chlorantraniliprole	0.01	0.02	C	
	Chlorfenapyr	0.033	50	C	
		0.09		C	
		0.1		C	
		0.1		C	
		0.77		C	
	Chlorpyrifos	0.006	0.1	C	
		0.013		C	
0.014		C			
0.022		C			
0.023		C			
0.032		C			
0.038		C			
Cypermethrin	0.034	0.5	C		
	0.037		C		
	0.037		C		
	0.039		C		
	0.13		C		
	0.25		C		
DDT	0.015	0.2	C		
Deltamethrin	0.02	5	C		
	0.038		C		
Dicofol	0.013	20	C		
	0.44		C		
Difenoconazole	0.012	0.05	C		
Endosulfan	0.023	30	C		
	0.024		C		
	0.032		C		



		0.037		C	
		0.12		C	
	Ethion	0.078	3	C	
	Fenpropathrin	0.018	2	C	
		0.14		C	
	Imidacloprid	0.035	0.05	C	
		0.01		C	
		0.011		C	
		0.019		C	
		0.024		C	
		0.074		C*	
	Lambda-cyhalothrin	0.015	1	C	
		0.02		C	
		0.026		C	
		0.027		C	
		0.034		C	
		0.042		C	
		0.064		C	
	Methomyl	0.03	0.1	C	
	Propargite	0.012	5	C	
		0.12		C	
	Pyraclostrobin	0.014	0.1	C	
	Pyridaben	0.063	0.05	C*	
	Quizalofop	0.011	0.05	C	
	Thiametoxam	0.022	20	C	
	Triadimefon	0.053	0.2	C	